



# DEVENIR MEMBRE

TROC 02  
TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



# POURQUOI DEVENIR MEMBRE DE LA TROC 02?

## POUR VOTRE ORGANISME ET VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Développement et amélioration des pratiques;
- Accompagnement;
- Contribution à l'efficacité des services en santé et services sociaux;
- Être représenté et défendu auprès des bailleurs de fonds;
- Maintenir et améliorer votre vie associative et démocratique;
- Participation et implication à des groupes de travail.

## POUR VOTRE PERSONNEL ET CA

- Accompagnement;
- Soutien et coaching;
- Formations et ateliers de perfectionnement;
- Échanges entre pairs;
- Maintien à jour des connaissances;
- Importance accordée à chacun.

## POUR VOTRE RÉGION

- Faire partie prenante des décisions prises pour le développement du milieu communautaire régional;
- Rayonnement et solidarité régionale;
- Concertation et réseautage;
- Représentation sur la scène nationale.

## L'ASPECT POLITIQUE

- Ajouter votre appui aux revendications du communautaire;
- Avoir une force de négociation;
- Prise de positions;
- Création d'espaces démocratiques;
- Activités de réflexion.

## PLUS D'OUTILS

- Documents d'information, outils, ateliers et formations;
- Service collectif et individuel de partage d'information;
- Aide, conseils, support et suivi;
- Maintien de l'information aux C.A.

## PLUS DE...

- Logo et hyperliens sur notre site web;
- Annonces sur notre site web (babillard);
- Faire parler de vous à travers nos outils de communication.

**UN GROS  
PLUS!**

# PORTRAIT DE LA TROC 02

La Table Régionale des Organismes Communautaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean (TROC 02) est un organisme qui développe une vision commune du milieu communautaire. Le regroupement est :

- Un lieu de concertation, de formation et d’information pour ses membres ;
- L’interlocuteur privilégié auprès du CIUSSS pour défendre les droits et intérêts de ses membres ;
- Une structure consultative ;
- Un espace démocratique de valorisation des pratiques ACA.

La TROC 02 a pour mission de :

- Représenter, promouvoir et défendre les intérêts et les droits de ses membres ;
- Soutenir ses membres auprès des différents acteurs dans le réseau de la santé et des services sociaux ;
- Favoriser la concertation ;
- Diffuser l’information ;
- Offrir de la formation.

En devenant membre,  
vous joignez votre voix à celle  
de près de 170 organismes  
communautaires de la région du  
Saguenay–Lac-Saint-Jean,  
où vous représentez une puissante force  
collective!

**La TROC 02**  
**« Être plus fort**  
**ensemble! »**

## CONDITIONS D'ADMISSION

### MEMBRE RÉGULIER

Est membre régulier tout organisme communautaire dont la mission est en lien avec le domaine de la santé et des services sociaux, qui adhère aux objectifs et qui répond à la définition suivante :

- Souscrire à la définition d’un organisme communautaire et à ses objectifs généraux.<sup>1</sup>
- Pour être en règle un organisme doit payer sa cotisation annuelle avant la tenue de l’assemblée générale annuelle.

Et répondant aux critères de la politique de l’action communautaire autonome.<sup>2</sup>

Les membres réguliers en règle ont droit de vote aux assemblées générales et peuvent siéger au conseil d’administration.

<sup>1</sup> Voir définition organisme communautaire page 4

<sup>2</sup> Voir définition critères ACA page 4

### MEMBRE PARTENAIRE

Est membre partenaire tout organisme communautaire ou regroupement d’organismes communautaires œuvrant et partageant les intérêts et préoccupations liés au domaine de la santé et des services sociaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dûment incorporé et souscrire aux buts, objectifs et règlements de la TROC 02.

- En payant sa cotisation annuelle avant la tenue de l’assemblée générale annuelle.
- En démontrant un enracinement dans la communauté.
- En démontrant une volonté de travailler en concertation ainsi qu’en complémentarité avec les organismes de son milieu, et ce, en évitant de dédoubler la mission de l’un d’eux.

Les membres partenaires ont droit de parole aux assemblées générales, mais n’ont pas le droit de vote. Ils ne peuvent pas siéger au conseil d’administration.

# 1

## DÉFINITION D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE :

« Une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration ou une collective. Ses membres sont majoritairement des utilisateurs et utilisatrices des services de l'organisme et/ou des membres de la communauté qu'ils desservent, dont les activités sont reliées dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ils sont mis en place, suite à la reconnaissance d'un besoin par la communauté. » <sup>1</sup>

# 2

## CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA) :

- Avoir le statut d'organisme à but non lucratif ;
- Démontrer un enracinement dans la communauté;
- Entretenir une vie associative et démocratique;
- Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques;
- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public ou par un collectif.

L'organisme est invité à tendre vers ces critères :

- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée.

<sup>1</sup> Définition tiré de la politique de reconnaissance de l'ASSS SLSJ, Titre II : article 334

## PROCESSUS D'ADHÉSION

### Remplir le formulaire d'adhésion et fournir les documents demandés

Pour devenir membre de la TROC 02, vous n'avez qu'à remplir le formulaire d'adhésion et fournir les documents demandés. Avant de faire votre paiement, la TROC 02 procède à l'évaluation de votre demande par le biais de son conseil d'administration et par la suite, vous fera part de sa décision.

Étapes pour une demande d'adhésion à la TROC 02 :

- Compléter le formulaire;
- Un accusé de réception vous sera envoyé;
- Un comité d'analyse fera ses recommandations au conseil d'administration;
- Une lettre vous parviendra, confirmant la décision;
- En cas d'acceptation, vous devez payer votre cotisation.

# GUIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'ADHÉSION

## LETTRE DE PRÉSENTATION

La lettre doit faire valoir les éléments qui motivent la demande d'adhésion. Vous pouvez y ajouter les informations qui ne figurent pas dans votre rapport d'activité et qui sont pertinentes pour une meilleure connaissance de votre organisme. Dans votre lettre de présentation, racontez-nous brièvement comment votre organisme a été fondé.

## RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voir le modèle à la page 6.

## LETTRES PATENTES

Copie du document original et modifications de l'enregistrement de l'organisme aux Registraires des entreprises du Québec.

## LETTRE DE CONFIRMATION DE FINANCEMENT

Joindre une copie de la lettre du ministère ou organisme gouvernemental confirmant votre financement de base récurrent (si autre que le PSOC) qui confirme le montant qui vous est accordé pour votre mission de base.

## Liste des membres du conseil d'administration

Elle doit inclure les points suivants :

- Nom de la personne membre de votre organisme ainsi que sa provenance (ex : sa représentativité, représentant, membre utilisateur, représentant de la communauté);
- Spécifiez si vous avez un siège réservé sur votre conseil d'administration pour le réseau de la santé (ex : Centre jeunesse, CIUSSS). Un siège est réservé si une personne travaillant dans le réseau de la santé et de services sociaux est nommé par son employeur pour siéger au conseil d'administration de votre organisation.

## DOCUMENTS IMPORTANTS

Pour votre demande d'adhésion, en plus des documents mentionnés ci-haut, nous faire parvenir (en version papier ou par courriel) :

- Votre formulaire d'adhésion complété;
- Votre formulaire d'autoévaluation complété;
- La dernière version de vos règlements généraux;
- Votre dernier rapport d'activités (accepté à l'A.G.A.);
- Votre dépliant promotionnel, bulletin de liaison ou tout autre document pertinent à votre demande, afin de mieux vous connaître.

## AUTRES DOCUMENTS SI VOUS ÊTES ACCEPTÉS

Pour notre site web, nous faire parvenir (par courriel en version électronique) :

- Votre logo;
- Un court texte énumérant vos services;
- Les coordonnées complètes de votre organisme;
- Votre mission.

## NOUS JOINDRE

### TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

605, rue Saint-Paul, bureau 100  
Chicoutimi (Québec) G7J 3Z4  
Téléphone : 418 973-3895

Sans frais : 1 866 444-0469  
Courriel : [info@troc02.org](mailto:info@troc02.org)  
Site Internet : [www.troc02.org](http://www.troc02.org)

# ANALYSE DES AUTOÉVALUATIONS

Dans le processus d'adhésion des nouveaux membres à la TROC 02, il vous est demandé de compléter un exercice d'autoévaluation qui vous sera fourni afin que vous puissiez réfléchir aux pratiques de votre organisme en matière d'action communautaire autonome (ACA).

Nous vous demandons d'y répondre le plus fidèlement possible! Les résultats de l'exercice aideront la TROC 02 à déterminer à quelle catégorie de membre (régulier ou partenaire) votre organisme correspond actuellement.

Advenant que l'exercice démontre que votre organisme cadre moins dans certains critères de l'ACA, sachez que :

- Le comité membership de la TROC 02 pourrait vous contacter pour vous faire part d'éléments à améliorer, s'il y a lieu, à la lecture des résultats de votre autoévaluation. Ces éléments pourraient faire en sorte que vous soyez temporairement classé membre partenaire et non membre régulier;
- Dans ce cas, le comité pourrait vous laisser une année complète pour améliorer ces éléments avant de réévaluer votre statut de membre;
- Un plan d'action et/ou un accompagnement pourrait vous être fournis pour vous aider dans vos démarches.

Notez toutefois que certains groupes, qui répondraient entièrement aux critères de l'ACA, pourraient tout de même se voir classés membres partenaires, en raison de la nature de leur organisation (par exemple les regroupements d'organismes).

## RÉSOLUTION EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MODÈLE

### RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'ADHÉSION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (TROC 02)

Conformément à une résolution proposée par \_\_\_\_\_ (nom de l'administratrice/administrateur) et appuyée par \_\_\_\_\_ (nom de l'administratrice/administrateur) et adoptée au cours d'une réunion régulière du conseil d'administration de \_\_\_\_\_ (nom de l'organisme) dûment convoquée et tenue le \_\_\_\_\_ (date), il est décidé de :

- Présenter une demande d'adhésion à la TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (TROC 02);
- Approuver les orientations et objectifs de la TROC 02;
- Mandater \_\_\_\_\_ (nom de la personne) en tant que responsable de la liaison avec la TROC 02.

Signée à : \_\_\_\_\_ (nom de la ville) le : \_\_\_\_\_ (date)

#### ATTESTATION DE VALIDITÉ

Présidente/président :

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature

Secrétaire :

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Signature



## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Pour faire votre demande d'adhésion à la TROC 02, vous n'avez qu'à répondre aux questions suivantes.

Avant de faire votre paiement de cotisation, la TROC 02 procèdera à l'évaluation de votre demande par le biais du comité membership qui fera ses recommandations au conseil d'administration et vous recevrez par lettre la décision du Conseil d'administration.

MEMBRE RÉGULIER ET PARTENAIRE (toute provenance) <sup>1</sup>		
Moins de 14 999 \$	Cotisation de 30 \$	
15 000\$ à 29 999 \$	Cotisation de 50 \$	
30 000 \$ à 54 999 \$	Cotisation de 75 \$	
55 000 \$ à 84 999 \$	Cotisation de 100 \$	
85 000 \$ et plus	Cotisation de 125 \$	

<sup>1</sup> Financement récurrent de votre organisme soit du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ou de toute autre source de financement d'un autre Ministère ou organismes gouvernementaux (exemple : SACAIS).

VOS COORDONNÉES	
Date :	
Organisme :	
Titre et nom du responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	Télécopieur :
Courrier électronique :	
Courrier électronique général (si différent):	
Date de constitution :	

PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES					
Nombre de permanents		Nombre de temporaires		Nombre de bénévoles	
<b>DOCUMENTS REQUIS (en version papier ou électronique) :</b>					<b>✓</b>
Formulaire d'adhésion complété					
Formulaire d'autoévaluation complété					
Lettres patentes					
Résolution de votre CA					
Règlements généraux (dernière version)					
Dernier rapport d'activités (accepté à l'A.G.A.);					
Liste des membres du CA					
Lettre du ministère ou organisme gouvernemental confirmant votre financement de base récurrent (si autre que le PSOC) qui confirme le montant afin d'établir le montant de la cotisation					
Dépliant promotionnel, bulletin de liaison ou tout autre document pertinent à votre demande					
<b>DOCUMENTS REQUIS POUR NOTRE SITE WEB (en version électronique) :</b>					<b>✓</b>
Logo					
Court texte énumérant votre mission, votre clientèle et vos services					
Les coordonnées complètes de votre organisme					



SECTEURS D'ACTIVITÉS? (Cocher tout ce qui s'applique à votre organisme) :			✓
Déficiences physiques		Regroupement	
Déficiences intellectuelles		Hommes	
Santé mentale		Femmes	
Alcoolisme et autres toxicomanies		Personnes âgées	
Personnes en perte d'autonomie		Immigrants	
Santé physique		Gais et lesbiennes	
Enfance / jeunesse / famille		Hébergement	
Intervention santé et services sociaux		Autre précisez :	
Défense des droits			

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Accepté	
Refusé	
Dossier incomplet	
Commentaires :	
Date :	
Signature :	